

UNION TRANSAFRICAINE (1927-1933)

Étude du chemin de fer transsaharien

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ch._fer_transsaharien.pdf

Union transafricaine
(*La Dépêche coloniale*, 8 septembre 1927)
(*La Journée industrielle*, 9 septembre 1927)

Nouvellement constituée, cette société anonyme à capital variable a pour objet l'étude, la préparation, la constitution, la transformation, le développement, l'exploitation et la gestion d'affaires industrielles et commerciales, agricoles, financières, foncières, forestières. Industrielles, maritimes et minières, principalement en Afrique française et, plus spécialement, la reprise, la concentration et la mise au point, s'il y a lieu, de tous projets, plans et études relatifs à la création du chemin de fer Transsaharien ; la poursuite de tous moyens susceptibles de réaliser au plus tôt la construction de ce chemin de fer et toutes les entreprises s'y rattachant.

Le siège est à Paris, 4, rue de Sèze.

Le capital est de 25.000 fr., en actions de 100 fr., toutes souscrites en numéraire; il pourra, dès à présent, être porté à 200.000 francs.

Les premiers administrateurs sont MM. Pierre-André Berthélémy, banquier, 107, avenue Victor-Hugo, à Paris ; Léon-Ernest-Eugène de Roubaix, administrateur de la Compagnie française de marine et de commerce, 4, rue de Sèze à Paris ; Joseph-Basile Gournay, ancien président du tribunal de commerce, 6, rue d'Alger, à Compiègne (Oise) ; et Paul-Urbain Collin, administrateur de société, 30, place de la Madeleine, à Paris.

Au conseil d'administration a été adjoint un comité de direction composé de MM. Henri Delerue, administrateur de l'Union charbonnière de France ; Paul Michaut, officier de la Légion d'honneur, administrateur de sociétés ; Hyacinthe Philouze¹, président du conseil d'administration de l'Union agricole et financière d'Algérie.

Commissaires aux comptes : M. Alfred Poret, propriétaire, 44, rue des Carrières à Suresnes, M. Maurice Junot, administrateur de la Société Exprinter, 4, rue Brochant à Pans, suppléant.

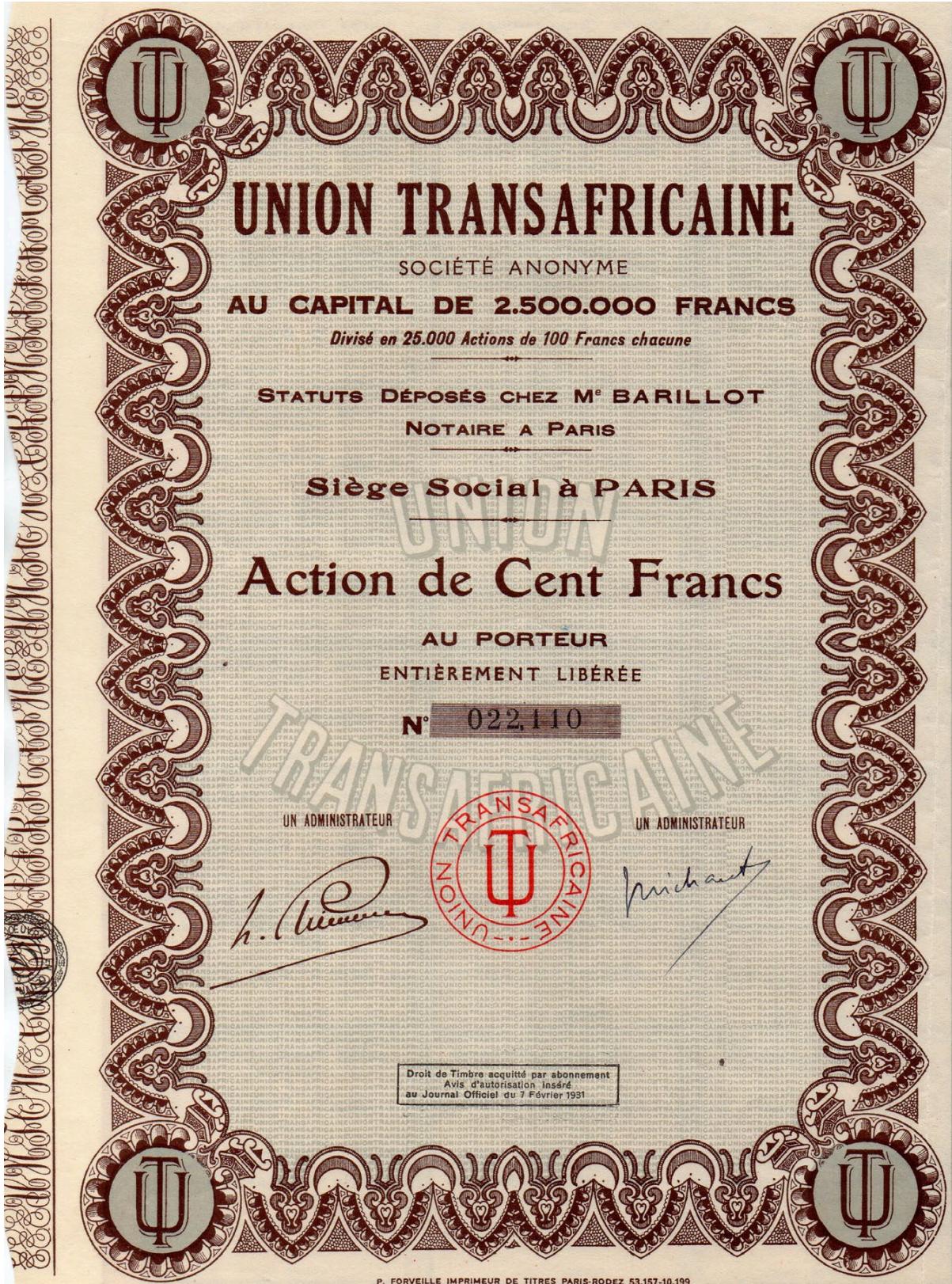
CAPITAL PORTÉ DE 0,25 À 2,5 MF

Union transafricaine
(*La Journée industrielle*, 24 décembre 1930)

Le capital variable de cette société anonyme, précédemment fixé à 23.000 francs, vient d'être porté à 2.500.000 fr. Le siège a été transféré du 8, rue Halévy, au 51, boulevard Suchet, à Paris.

¹ Hyacinthe Philouze : licencié en histoire-géographie et droit, directeur de l'agence Sans-Fil, vice-président-directeur général de la Société agricole et financière d'Algérie :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/SAFA_1927-1931.pdf



Coll. Jacques Bobée

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf

UNION TRANSAFRICAINÉE

Société anonyme
au capital social de 2.500.000 fr.
divisé en 25.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Barillot, notaire à Paris

Siège social à Paris, 96 bis, boulevard Haussmann

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : H. Philouze
Un administrateur (à droite) : Paul Michaut

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 7 février 1931

P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

FAILLITES
Société Union transafricaine
(*La Journée industrielle*, 5 octobre 1933)
(*Les Annales coloniales*, 6 novembre 1933)

Société anonyme au capital de 2.500.000 fr. ayant pour objet toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, avec siège ci-devant à Paris, 51 bis, boulevard Suchet, puis 8, rue Halévy, et actuellement même ville, 48, rue Cambon. Juge-c. : M. Vernon. Syndic prov. : M. Bellenger.

CLÔTURE DE FAILLITES
Société Union Transafricaine
(*Les Annales Coloniales*, 12 décembre 1933)

Un récent jugement vient de prononcer, pour cause d'insuffisance d'actif, la clôture des opérations de faillite [...]

Une commission rogatoire à Cagnes-sur-Mer
à propos des bons hongrois
(*L'Écho de Paris*, 23 mars 1934)
(*Le Petit Marseillais*, *Le Temps*, 24 mars 1934)

(De notre correspondant particulier)

Nice, 22 mars. — Sur commission rogatoire du Parquet de la Seine, un habitant de Cagnes-sur-Mer, M. Charles Giraud, ingénieur agronome, demeurant quartier des Colettes, a été entendu par le commissaire de police de Cagnes.

Il a déclaré notamment : « En 1930, j'étais optionnaire pour 20 millions de créances hongroises. J'avais l'intention, avec l'assentiment des porteurs, de constituer une société

susceptible de financer les entreprises coloniales, notamment celle de l'Union transafricaine. Pour cela, il fallait réaliser l'option et s'adresser à un groupe financier.-À cette fin, je fus mis en relation avec M. Hyacinthe Philouze, rédacteur au *Sans Fil* et collaborateur de *La Volonté*, qui fut, je crois, un conseiller financier du cabinet Poincaré. M. Philouze me télégraphia une dernière fois, après l'échange de lettres, en octobre 1931 il m'indiqua qu'un émissaire était parti pour Budapest, pour étudier la question et enquêter sur place, puis, en 1932, époque où l'on signale les déplacements fréquents de Stavisky en Hongrie, je n'eus plus aucune nouvelle. Mes rappels restèrent sans réponse. Mon option ne fut pas réalisée. Ce n'est que par la suite que j'entendis reparler du projet de Transaharien au Congrès de Vichy et qu'éclata le scandale Stavisky.
